



Un monde meilleur asbl
rue de l'alliance 16 • 1210 bruxelles
unmondemeilleur@skynet.be
www.unmondemeilleur.be

patrick gerardy 0474 77 77 70
brigitte delvaux
umm.bdelvaux@gmail.com

BIC GEBABEBB
IBAN BE03 0015 4840 0084

Charte des institutions

du temps pour un sourire...

L'association un monde meilleur a été créée en 2008 par Patrick Gerardy entouré de son épouse et de quelques amis. L'association a pour but d'offrir des activités de divertissement à des personnes handicapées ou défavorisées, sans exclusive ni contrepartie.

Ces personnes deviennent *nos invités* le temps d'une activité.

"Partager" est le maître-mot de toutes nos activités durant lesquelles tous nos *invités* sont toujours accompagnés par un groupe de bénévoles.

Nos activités régulières créent, au fil du temps, une relation solide et durable entre tous les participants.

Pour réaliser les activités, l'association s'appuie sur une équipe de bénévoles. Ceux-ci sont liés à l'association par la « charte des bénévoles ».

Soucieux d'établir le même lien avec les institutions que nous invitons à nos activités, la présente charte explicite nos responsabilités et engagements réciproques.



du temps pour un sourire...

L'association un monde meilleur s'engage à :

- ✓ Organiser des activités de divertissement pour des personnes handicapées ou défavorisées, sans exclusive ni contrepartie.
- ✓ Informer l'institution des infrastructures qui seront disponibles pour l'accueil de la personne à mobilité réduite.
- ✓ Encadrer les activités par une équipe de bénévoles enthousiastes et dynamiques qui ne présente toutefois pas de compétence spécifique dans la prise en charge de nos invités.
- ✓ Mettre à disposition un nombre suffisant de bénévoles pour assurer l'écoute et la prise en charge des déplacements des invités.
- ✓ Respecter les convictions religieuses, philosophiques, politiques de tous les participants aux activités.
- ✓ Respecter un devoir de réserve et de discrétion vis-à-vis de l'invité.
- ✓ Respecter le droit à l'image de chaque personne en ne diffusant pas d'image ou de vidéo en dehors du cadre de la promotion de ses activités.
- ✓ Tenir compte des conseils et suggestions de vos responsables pour ce qui concerne la prise en charge des invités.
- ✓ Ce que toutes ses activités se déroulent sans consommation d'alcool.
- ✓ Permettre aux responsables des institutions de participer à des réunions de préparation et de débriefing de ses activités.
- ✓ Prendre une assurance qui couvre la responsabilité civile des bénévoles et des invités.

L'institution s'engage à :

- ✓ Veiller à ce que chaque invité soit apte à effectuer les activités proposées par l'association.
- ✓ Communiquer pour chaque invité les documents administratifs suivants :
 - La fiche de santé
 - L'autorisation parentale
- ✓ Déléguer le personnel professionnel qui est nécessaire à l'accompagnement des invités durant les activités.
- ✓ Informer sans délais les responsables de l'association de tout élément qui pourrait perturber le bon déroulement des activités.
- ✓ Partager, dans un esprit de collaboration, ses avis afin de contribuer à la bonne organisation des activités qui sont proposées par l'association.
- ✓ Droit à l'image : Lors des activités, des reportages photos et vidéos sont réalisés avec pour but essentiel de garder en mémoire ces moments forts. Ces images peuvent également servir de support à la promotion de l'association un monde meilleur sans qu'il n'y ait de possibilité de rétribution. Ces prises de vues concernent généralement nos invités, les accompagnants et nos bénévoles
Sans avis contraire adressé au Président de l'association sous forme de courrier, l'institution autorise umm à publier à bon escient les images prises lors des activités.

L'engagement est conclu pour une durée indéterminée.

Pour y mettre fin l'institution adressera un simple courrier au Président de l'association.

Institution :
Responsable :

Fait à

, le

Pour l'association umm,
Patrick Gerardy
Président

Pour l'institution